



Strassen, le 25 janvier 2021

## **Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 25 janvier 2021**

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Lynn Spielmann, Marie-Paule Hoffmann, Axel Urhausen, Alwin de Prins, Ralf Lentz, Paul Marcy, Caroline Weber

Assistent : Daniel Dax, Heinz Thews, Raymond Conzemius

Excusé : Alex Goergen

### **1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 21 décembre 2020**

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 21 décembre 2020 est approuvé.

### **2. Assemblée générale du COSL du 20 mars 2021**

Le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour pour l'Assemblée générale du 20 mars 2021. Le modèle mise en place pour l'organisation de l'Assemblée générale en juin 2020 devrait prévaloir pour les préparatifs en cours à cette fin, avec une procédure de vote secret pour tous les délégués intervenant en présentiel et pour ceux intervenant à cette fin à distance concernant les points soumis au vote des délégués fédéraux, dont surtout le vote d'une nouvelle équipe du Conseil d'administration tenant compte des dispositions statutaires y afférentes.

### **3. JO Tokyo 2020, FOJE Vuokatti 2021, JO Beijing 2022**

Le Directeur technique fait le point concernant Tokyo 2020 suite à un webinar consacré aux affaires médicales. Le médecin en chef de l'IOC a rassuré concernant les préparatifs en cours y afférents.

Les principes quant à l'arrivée et au départ des athlètes sont maintenus à ce stade : 5 jours avant compétition, départ deux jours après.

Différentes formes de quarantaine restent envisageables.

L'opinion publique au Japon est toujours très critique, avec des sentiments pour le moment assez négatifs. Plusieurs villes, dont la capitale, ont été mises sous état d'urgence temporaire. Cependant, il n'y a pas de décision en ce qui concerne l'annulation des JO Tokyo, bien au contraire, les promoteurs des Jeux se veulent toujours optimistes, malgré les difficultés liées à l'organisation des Jeux.

Les points suivants restent pour le moment e.a. sous discussions prioritaires : diffusion et accélération des communications de l'organisateur (village olympique et accommodations), entrée au Japon, équipement de protection individuelle, tests, traçage et vaccins.



Le volet sportif et les incertitudes autour des épreuves de qualification, de même que l'absence de perspectives pour les athlètes sous préparation olympique restent problématiques dans le cadre de la préparation olympique en cours.

Une maxime importante concerne la sécurité des athlètes, dont surtout la sécurité sanitaire de la délégation luxembourgeoise. A ce titre, le COSL a adressé un courrier au Ministre des sports pour faciliter une solution pour les membres du Team Lëtzebuerg Tokyo 2020 et la délégation du Luxembourg dans ce contexte, afin de les inclure dans un cordon sanitaire prioritaire et de les faire vacciner de leur gré à un moment - à déterminer - où les autres personnes définies comme prioritaires à cette fin ont déjà pu recevoir leurs vaccinations. Cette initiative est fortement recommandée par le CIO et n'est pas une initiative du seul COSL. Le CIO envisage d'en approcher la plateforme Covax en vue d'une distribution équitable à tous les pays participant aux JO Tokyo 2020 afin d'augmenter les potentiels pour une vaccination de l'ensemble des délégations participantes aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

L'intervention du ministère des Sports auprès de plusieurs athlètes qualifiés ou sous préparation olympique est un élément important corroborant la démarche officielle engagée.

Une information dans ce sens sera diffusée le moment venu aux athlètes sous préparation olympique.

La situation à ce sujet d'athlètes qui ont été positifs continue à être suivie de près, sans préjudice de renversement des tendances négatives à ce sujet et de tous autres enseignements à venir dans ce contexte.

En ce qui concerne les JO Beijing (hiver) 2022, l'entrevue des chefs de mission en février se fera en non présentiel. Une visite sur place sera effectuée dès que la situation se présentera. La situation sportive de la plupart des athlètes sous préparation reste difficile (difficultés d'accès aux infrastructures), eu égard aussi aux calendriers non sécurisés pour les épreuves de qualification, mais tous les athlètes sous préparation olympique sont sur les sites sportifs pour les entraînements respectifs. 4 athlètes (skeleton, ski alpin, short track, ski de fond) sont sous préparation olympique actuellement.

Pour les préparatifs en cours pour le FOJE hiver à Vuokatti (Finlande), reporté en décembre 2021 suivant décision de l'EOC du 21 septembre 2020, le COSL reste dans l'attente de nouvelles informations que l'organisateur sur place communiquera sous peu.

#### **4. Point situation sport contexte Covid19**

Le Conseil d'administration discute le processus engagé pour les vaccinations dans le contexte du Covid19. Une demande dans ce contexte et portant sur la délégation Tokyo 2020 a été faite au ministère des Sports afin de faciliter une solution liée au projet Tokyo 2020. Il y est lié un intérêt national pour la population du Luxembourg dès le retour au pays de la délégation des JO Tokyo 2020 le moment venu, de même que pour les athlètes sous préparation olympique et devant subir par ailleurs les risques afférents à la pandémie. Le contingent avec quelque 35 personnes reste restreint dans une première phase.

Pour la vaccination des athlètes, début mars pourrait être le moment idéal à cette fin. Pour la délégation élargie, le moment propice à cibler pourrait se situer début mai.



Le Directeur technique se prononce pour une solution par ailleurs dans ce contexte moyennant mise à disposition équitable des vaccins par une source externe (IOC). Toute autre solution n'est pas susceptible d'être bien perçue par l'opinion publique. Une position à ce sujet pourra être trouvée au sein de la prochaine séance du CA. Une demande introduite dans ce contexte par une fédération membre sera répondue dans le cadre du processus décisionnel en cours.

Le Conseil d'administration est informé des discussions en cours concernant les tests rapides antigéniques, au sujet desquels le COSL reste associé pour assurer que cette mesure puisse être harmonieusement mise en place pour permettre une reprise des championnats, sans préjudice de trouver les budgets et une base légale à cette fin. Le MSP dispose d'un contingent substantiel de tests rapides, non épuisable pour les seuls sports collectifs. Le Conseil d'administration, conscient de la complexité afférente à la mise en place des tests antigéniques pour le monde sportif, demande à ce qu'un concept précis accompagné d'une étude de faisabilité supportent cette initiative.

## **5. Révision annuelle des cadres du COSL**

La révision annuelle restreinte des cadres du COSL a donné les résultats suivants pour l'année 2021 :

Cadre Elite :

Un athlète a rempli les critères et est par conséquent admis au cadre Elite. Un sportif a annoncé la fin de sa carrière sportive d'élite, et ne figure par conséquent plus au cadre Elite.

Le cadre Elite compte au total 49 athlètes (33 hommes et 16 femmes) et 3 équipes (FLTT (hommes/dames) et FLT (dames)).

Cadre Promotion :

Deux athlètes avec des performances et un potentiel exceptionnels sont admis au cadre promotion ; d'autre part trois athlètes ont mis un terme à leur carrière sportive. Le cadre promotion compte désormais 41 membres (22 hommes et 19 femmes)

Mesure de promotion pour athlètes de sports collectifs :

Deux fédérations bénéficieront en 2021 de la mesure d'appui pour athlètes provenant de sports collectifs.

Les nouveaux cadres sont présentés lors d'une conférence de presse au siège de la BGL BNP Paribas le 28 janvier 2021.

La liste complète des cadres peut également être consultée sur le site du COSL après la conférence de presse du 28 janvier 2021.

## **6. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports**

Le dernier rapport du Bureau technique (210119) a été diffusé au Conseil d'administration.



## 7. Divers

Le Conseil d'administration est informé du bilan final concernant les entrevues en vue du renouvellement des contrats de partenariats. Le déroulement des entrevues a été globalement satisfaisant, avec plusieurs développements intéressants, dont des avancées intéressantes dans le secteur des media.

Dans l'ensemble, la perception par les partenaires du COSL et du Team Lëtzebuerg et des développements professionnels y afférent est très encourageante, sans exclure d'autres avancées dès 2025 ou 2029, l'année où seront organisés les prochains JPEE au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Trésorier général fait le point sur les préparatifs du bilan pour l'exercice 2020. Le Conseil d'administration accepte une proposition du Trésorier consistant à faire une rétrocession aux fédérations à faire approuver quant au principe lors de l'Assemblée générale du COSL (aide aux fédérations Covid 19), et à rétrocéder par la suite sur base d'une clé de répartition à déterminer.

Le Président informe le Conseil d'administration du déroulement de la conférence de presse sur le LTAD - Lëtzebuerg liewt Sport du 20 janvier dernier.

Daniel Dax